

Quand une majorité devient une minorité : les Métis francophones de l'Ouest canadien

Gilles Martel

Volume 23, numéro 58, 1979

Le Québec et l'Amérique française : I- Le Canada, La Nouvelle-Angleterre et le Midwest

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/021424ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/021424ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de géographie de l'Université Laval

ISSN

0007-9766 (imprimé)

1708-8968 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Martel, G. (1979). Quand une majorité devient une minorité : les Métis francophones de l'Ouest canadien. *Cahiers de géographie du Québec*, 23(58), 73-98. <https://doi.org/10.7202/021424ar>

Résumé de l'article

Les Métis francophones constituaient en 1870 un peu plus de la moitié de l'ensemble de la population métisse de la colonie de la Rivière-Rouge (Assiniboia). En partie grâce à leur unité de langue et de religion, mais surtout grâce à leur infrastructure socio-morphologique (mode d'occupation du sol et genre de vie), ces Métis avaient développé une certaine conscience nationale qui pouvait leur permettre de revendiquer collectivement, au nom de leur ascendance indienne, un droit de propriété sur les territoires du Nord-Ouest.

Or, en une quinzaine d'années après 1870, une évolution extrêmement rapide du pays, à la fois démographique, économique, culturelle et même écologique, sapera leur infrastructure et les précipitera dans un état de grave anomie.

Une petite portion de cette ancienne majorité se lancera en 1884-85, sous la direction de Louis Riel, dans un mouvement millénariste, que les forces armées canadiennes écraseront.

QUAND UNE MAJORITÉ DEVIENT UNE MINORITÉ : LES MÉTIS FRANCOPHONES DE L'OUEST CANADIEN

par

Gilles MARTEL

Département de Philosophie, Université de Sherbrooke, Sherbrooke, J1K 2R1

RÉSUMÉ

Les Métis francophones constituaient en 1870 un peu plus de la moitié de l'ensemble de la population métisse de la colonie de la Rivière-Rouge (Assiniboia). En partie grâce à leur unité de langue et de religion, mais surtout grâce à leur infrastructure socio-morphologique (mode d'occupation du sol et genre de vie), ces Métis avaient développé une certaine conscience nationale qui pouvait leur permettre de revendiquer collectivement, au nom de leur ascendance indienne, un droit de propriété sur les territoires du Nord-Ouest.

Or, en une quinzaine d'années après 1870, une évolution extrêmement rapide du pays, à la fois démographique, économique, culturelle et même écologique, sapera leur infrastructure et les précipitera dans un état de grave anomie.

Une petite portion de cette ancienne majorité se lancera en 1884-85, sous la direction de Louis Riel, dans un mouvement millénariste, que les forces armées canadiennes écraseront.

MOTS-CLÉS : Ouest canadien, Métis francophones, Conscience nationale, Anomie, Mouvement millénariste.

ABSTRACT

MARTEL, GILLES: When a Majority becomes a Minority: French-speaking Métis in the Canadian West

In 1870, French-speaking Métis made up more than half of the métis population of the Red River colony (Assiniboia). Due in part to their unity of language and religion, but mainly thanks to their sociomorphologic infra-structure (adaptive strategy and life-style), these Métis had developed a kind of national consciousness which allowed them to collectively claim right of possession of the North-west territories, in the name of their Indian ancestry.

However, during the 15 years following 1870, the country underwent an extremely rapid demographic, cultural and even ecologic evolution, sapping the Métis strength and plunging them into a state of serious anomaly.

In 1884-85, a small part of this one-time majority, under the leadership of Louis Riel, was to engage in a millennial movement, destined to be crushed by the Canadian armed forces.

KEY WORDS: Canadian West, French-speaking Métis, National consciousness, Anomy, Millennial movement.

La question fondamentale à la base de cet article est la suivante : comment naît...et meurt une nation ? Plus précisément : quels sont les facteurs et les forces qui peuvent nouer en une unité collective spécifique et consciente de soi un groupe d'individus, et, antithétiquement, quelles sont les forces antagonistes qui peuvent dénouer cette unité et disloquer cette conscience collective ?

L'histoire de la collectivité métisse de l'Ouest canadien nous offre un exemple tragique de l'avortement d'un processus de gestation d'une conscience nationale.

ORIGINE ET DÉVELOPPEMENT DE LA POPULATION MÉTISSE

Il existe peu d'études d'ensemble sur l'histoire du groupe métis et en particulier sur ses origines. Il faut surtout se référer à l'étude de Marcel Giraud, *Le Métis canadien, son rôle dans l'histoire des provinces de l'Ouest*. Écrit d'après des sources de première main, en particulier les archives de la Compagnie de la baie d'Hudson, cet ouvrage offre les garanties d'un travail scientifique. Quant au travail de Auguste-Henri de Trémaudan, *Histoire de la nation métisse dans l'Ouest canadien*, sans être dénué de valeur ou d'intérêt, il est basé, surtout pour l'histoire des origines du groupe métis, sur des sources de seconde main; de plus, sa coloration nettement polémique le rend plus vulnérable à la critique.

Les deux foyers d'origine

Le groupe métis, fruit de la miscégénération de Blancs et d'Indiens, doit son origine au grand commerce de la fourrure et à l'existence des grandes compagnies de commerce qui s'établirent à l'ouest du bouclier canadien dans les terres intérieures (foyer méridional) ou sur les rives ouest et sud-ouest de la baie d'Hudson (foyer septentrional) (Giraud, p. 293-477).

Dès 1670, le roi Charles II avait octroyé au "Governor and Company of Adventurers of England Trading into Hudson's Bay" le monopole exclusif du commerce et la propriété absolue des terres de tout le bassin de la baie d'Hudson. La compagnie établit des ports et forts de traite sur les rives ouest et sud-ouest de la baie d'Hudson. Le commerce se faisait par voie maritime directement vers l'Angleterre. Les agents de la compagnie invitaient les Indiens à venir eux-mêmes aux forts y échanger leurs fourrures.

Jusqu'en 1760, date de la cession de la Nouvelle-France à l'Angleterre, des expéditions étaient parties des rives du Saint-Laurent vers les terres de l'Ouest, en passant par les Grands Lacs. Au nombre de ces expéditions, il faut compter les voyages et les établissements de La Vérendrye de 1741 à 1743.

Il n'est pas facile d'établir exactement à quelle date cette double pénétration de Blancs dans les territoires indiens donna naissance au groupe métis. Disons approximativement à la fin du 18^e siècle.

Après 1760, l'Ouest, devenu territoire britannique vit les postes de traite établis par La Vérendrye et ses successeurs disparaître les uns après les autres. Un certain nombre des compagnons des premiers explorateurs français seraient restés dans le pays et, en s'unissant à des Indiennes, auraient donné naissance aux premiers éléments de la nouvelle race métisse. Mais c'est surtout après 1783-1784, année de fondation de la Compagnie du Nord-Ouest, rivale de la Compagnie de la baie d'Hudson, que le foyer méridional d'expansion de la race métisse francophone prit de l'ampleur. En effet,

Bien que ceux qui maniaient ses capitaux aient été pour la plupart des Écossais, ou même des Anglais, du Bas-Canada, tous ses serviteurs, guides, interprètes, « voyageurs » et autres su-

balternes, un bon nombre de ses commis et quelques uns de ses bourgeois, comme on appelait les commandants des postes les plus importants, étaient de race française (Morice, 1914, p. 19).

Or la tactique commerciale de cette compagnie était nettement plus agressive que celle de sa rivale. Il ne lui suffisait pas d'attendre les Indiens dans ses forts. Elle envoyait ses agents directement au milieu des tribus indiennes pour traiter avec elles. Certains même s'y établissaient presque en permanence et épousaient des femmes indiennes. L'expansion de la race métisse francophone se faisait rapidement et presque sans obstacle.

Du côté septentrional la miscégénération était ralentie par deux obstacles : d'abord une tactique commerciale plus sédentaire incitait les employés à attendre dans les forts les Indiens qui devaient venir eux-mêmes y faire la traite de leurs fourrures; de plus, la Compagnie de la baie d'Hudson pratiquait, du moins officiellement, une politique de ségrégation, défendant à ses employés d'épouser des femmes indigènes.

Mais devant l'ampleur du fait accompli et les nombreuses unions mixtes de ses employés, elle dut bientôt modifier sa politique. Comme remède au déclassement que risquaient les Métis nés de ces unions, elle imposa l'instruction obligatoire pour ces enfants dans les postes de traite : « religion, lecture, écriture, arithmétique, comptabilité » (Giraud, p. 555-56). De là cette supériorité culturelle que devaient longtemps conserver les Métis anglophones.

En résumé, on peut dire que le groupe métis anglophone naquit dans le foyer septentrional par une sorte de phénomène d'ondes concentriques autour des postes de traite de la Compagnie de la baie d'Hudson. Le groupe métis francophone naquit dans la zone méridionale par un mouvement de ramification d'est en ouest et du sud au nord sur une surface beaucoup plus étendue. Les Métis anglophones vivaient beaucoup plus près des Blancs et jouissaient d'une certaine instruction; les Métis francophones continuaient de vivre à la manière indienne et sans aucune instruction. Une certaine solidarité unissait quand même les deux groupes métis (Giraud, p. 386-477).

La fondation de la colonie de la rivière Rouge et la première manifestation d'une conscience nationale métisse

En 1810, « Thomas, fifth Earl of Selkirk », et son beau-frère Andrew Wedderburn-Colville, ayant acquis des parts importantes dans la Compagnie de la baie d'Hudson, poussèrent celle-ci à une compétition plus agressive et introduisirent le projet de la fondation d'une colonie d'immigrants dans la région du bassin du lac Winnipeg.¹ Ce projet avait des objectifs multiples : permettre à de petits paysans écossais et irlandais, chassés de leurs terres par la révolution agricole, de pouvoir s'établir; envahir un riche territoire à fourrures, jusque-là exploité uniquement par la Compagnie du Nord-Ouest; faire valoir le titre de la Compagnie de la baie d'Hudson à la propriété du sol, titre dont les traiteurs montréalais s'étaient moqués impunément. De plus, cette colonie fournirait aussi les provisions pour les postes de traite et les brigades de bateaux de transport, assurerait à la Compagnie un personnel de relève issu du pays et un lieu de refuge pour les employés à la retraite (Morton, 1970, p. 44). La colonie allait être connue sous le nom d'Assiniboia. En 1811, la Compagnie de la baie d'Hudson octroya à Selkirk la propriété absolue d'un territoire d'au-delà de 100 000 milles carrés dans la vallée de la rivière Rouge. Le 30 août 1812, arrivait le premier contingent d'immigrants écossais et irlandais, bientôt suivi de 120 autres hommes accompagnés d'un certain nombre de femmes et d'enfants (Morton, 1970, p. 45-46).

La Compagnie du Nord-Ouest vit d'un très mauvais oeil cet empiètement sur son territoire de commerce. Elle entreprit une guerre sans merci contre les colons, soulevant contre eux ses employés métis, en exploitant leur tempérament émotionnel. Elle attisa l'idée nationale métisse qui commençait à prendre corps parmi eux. Elle insista sur le fait que leur droit de propriété du sol, au titre de leur sang indien, avait été violé. Car, si Selkirk avait conclu un traité avec certains chefs indiens, les Métis eux n'avaient pas été approchés. La Compagnie du Nord-Ouest gratifia même les Métis du titre de "Lords of the Soil". Au printemps 1815, les Métis, sous la direction de leurs chefs, parmi lesquels prédominaient des Métis écossais parlant français, dont Cuthbert Grant, se proclamèrent la Nouvelle Nation ou Nation des Bois-Brûlés (Giraud, p. 516-600). Entre autres choses, « ils rejetaient comme ne pouvant s'appliquer à leur nation, les prescriptions du christianisme et les lois qu'elles inspiraient. »² Les bourgeois de la Compagnie du Nord-Ouest s'efforçaient de leur côté de détruire chez les Métis les liens qui les rattachaient au christianisme et tâchaient de les ramener aux moeurs indiennes (Giraud, p. 554). La nouvelle nation avait même son drapeau : un 8 horizontal sur fond rouge ou bleu (Giraud, p. 585).

À deux reprises, soit en juin 1815 et en juin 1816, les Métis attaquèrent la jeune colonie et faillirent la réduire à néant. Il faut bien noter, cependant, que les Métis n'étaient pas unanimes dans l'opposition aux nouveaux colons et que les plus féroces parmi eux provenaient des régions encore plus à l'ouest (Giraud, p. 556-57). D'autre part, seuls les Métis d'origine canadienne et pour la majorité francophones avaient participé à ces attaques. Les Métis anglo-saxons s'en étaient abstenus (Giraud, p. 617). D'où l'animosité latente et souvent résurgente des colons contre les Métis canadiens et francophones au cours des années qui suivirent (Giraud, p. 617).

Dans une analyse détaillée des bases de ce nationalisme métis, Giraud conclut qu'il s'agissait

« d'un idéal d'action incapable de se développer de lui-même, sans l'appui factice d'excitations extérieures. » (Giraud, p. 612).

« Bref, il n'existait ni dans leur culture matérielle, ni dans leur personnalité, ni dans leurs réalisations, d'élément qui fût vraiment susceptible de fournir à l'idée nationale une base solide. Celle-ci s'était seulement exprimée de façon sporadique, sous l'effet de griefs momentanés. Elle était trop fragile pour constituer un principe de cohésion et déterminer parmi ces hommes sans conception politique, sans instruction, un idéal et une volonté d'action tendant à leur assurer la domination du Nord-Ouest. (Giraud, p. 616).

Mais il ajoute que ces faiblesses « ne devaient pas empêcher l'idée nationale de survivre en eux à l'état de réaction intérieure jalousement défendue. » (Giraud, p. 618).

Après l'opposition violente, l'envahissement pacifique de la colonie (Giraud, p. 633-1000).

La lutte commerciale féroce entre les deux compagnies continua jusqu'en 1819, alors que la Compagnie de la baie d'Hudson cassa définitivement les reins de la Compagnie du Nord-Ouest. Et, en 1821, la Compagnie de la baie d'Hudson, ayant absorbé la Compagnie du Nord-Ouest, resta seule sur place. On vit alors se réaliser

« l'union de la solide organisation de la vieille compagnie à charte royale avec les techniques de la Compagnie du Nord-Ouest, l'union de la stabilité du commerce côtier avec l'esprit d'entreprise du commerce des terres intérieures. » (Morton, 1970, p. 58, notre traduction)

Avec l'abolition de la rivalité entre les deux compagnies, il fallut supprimer un certain nombre de forts de traite qui faisaient double emploi. D'où le licenciement de nombreux

commis et autres employés, dont beaucoup vinrent s'établir dans la colonie. On devait compter de nombreux Métis parmi ces arrivants. Et, en 1870, soixante ans après la fondation de la colonie, la population se répartissait ainsi :

Blancs	1 600
Indiens établis et croyants	560
Métis anglophones	4 080
Métis francophones	5 720
	<u>11 960³</u>

En pourcentage, les Blancs ne comptaient plus que pour 13,4% de la population totale, alors que les Métis représentaient 81,9% de cette population (Métis anglophones : 34,1%; Métis francophones : 47,8%).

Malheureusement, il est assez difficile de suivre l'évolution de cette population métisse jusqu'en 1870. Si on accepte les chiffres cités par Giraud⁴, on obtient la figure et le tableau suivants (tableau 1 et figure 1) :

Tableau 1

Année	Blancs	Métis			Population totale
		Franco	Anglo	Total	
1838	1 600	—	—	3 400	5 000
1844	2 000	2 500	1 500	4 000	6 000
1857	1 000	4 000	2 000	6 000	7 000

Notons ensuite que, de 1831 à 1870, la population de la colonie a quintuplé passant de 2 390 à 12 000 en 1870 et que la proportion des « immigrants » par rapport aux « natifs » du pays s'est radicalement renversée : en 1831 on comptait 62,4% de « natifs », alors qu'en 1870 on ne compte plus que 7,7% d'« immigrants » et 92,3% de « natifs ».⁵

Ajoutons enfin, que la comparaison des pyramides d'âges des différents groupes, qui composent la colonie, fait apparaître quelques distinctions importantes quant à leur composition démographique. On y trouve d'abord un groupe *métis* constitué depuis une période de temps suffisamment longue pour être devenu démographiquement auto-suffisant : tant chez les Métis francophones que chez les Métis anglophones la pyramide est régulière et le nombre de femmes est sensiblement égal au nombre d'hommes à tous les étages de la pyramide. Quant au groupe des Blancs natifs de l'Ouest, il est en voie d'atteindre cette auto-suffisance. Enfin, le groupe d'immigrés récents est composé de beaucoup plus d'hommes que de femmes, la majorité de ceux-là ayant entre 20 et 40 ans (Martel, 1976, p. 39-45).

Cette concentration de la population métisse dans la colonie allait rendre possible le développement de l'embryon de conscience collective nationale déjà présent en elle.

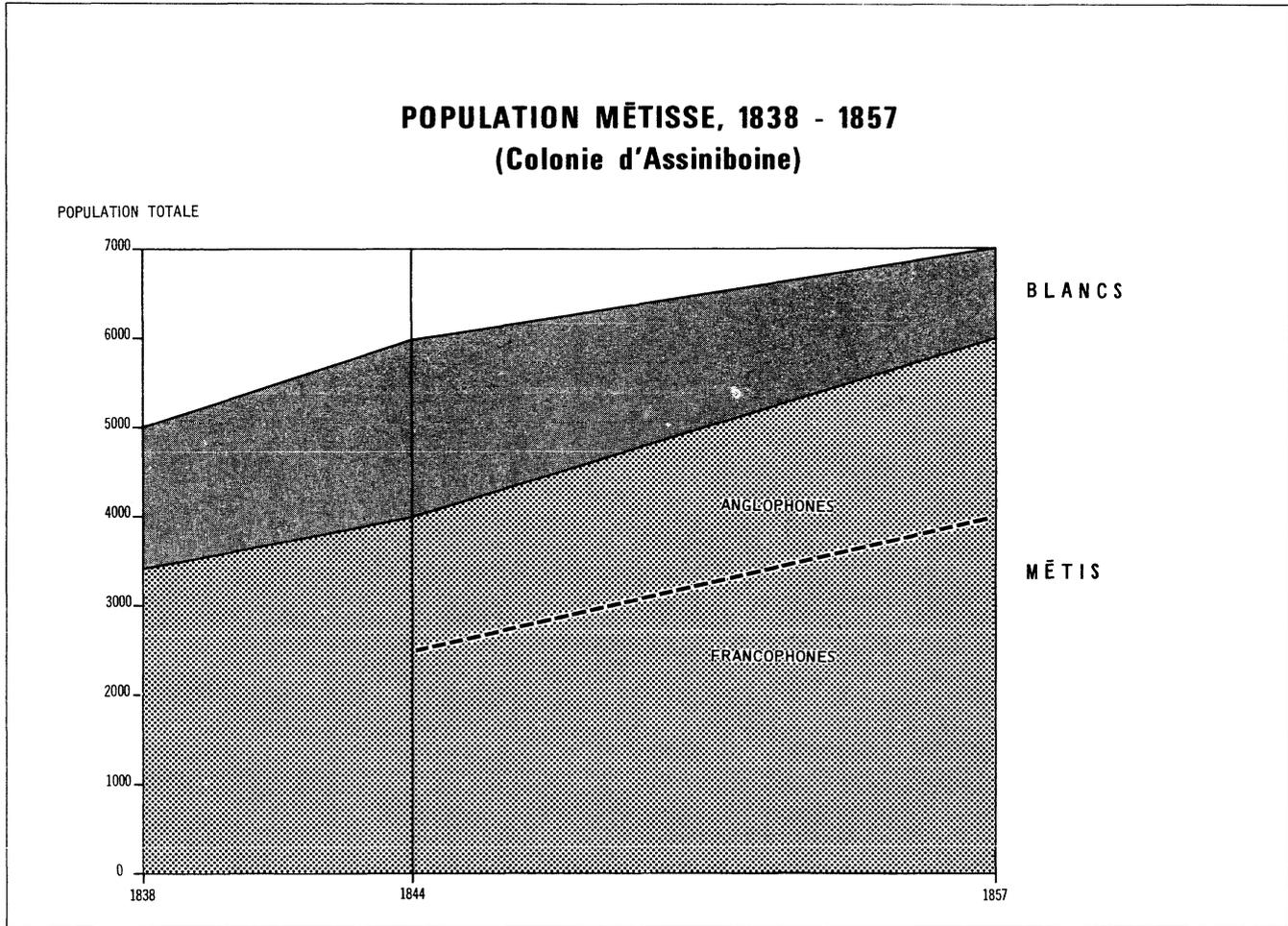
SPÉCIFICITÉ SOCIO-CULTURELLE ET CONSCIENCE NATIONALE DES MÉTIS FRANCOPHONES DE LA RIVIÈRE ROUGE

La conscience collective d'un groupe est nécessairement tributaire non seulement de facteurs intellectuels et idéologiques, tels la langue et la religion, mais encore de facteurs socio-morphologiques, tels le mode d'occupation du sol, la densité de la population et la division sociale du travail.

Mode d'occupation du sol.

Un simple coup d'oeil sur une carte géographique de la colonie de la rivière Rouge, à la fin des années 1860, nous montre que la population se concentre le long des rivières

Figure 1



Rouge et Assiniboine, formant une sorte de « Y » irrégulier (figure 2). Les terres occupées offrent l'aspect de deux rubans en bordure des rivières. Les fermes sont découpées en « lots de rivière », d'environ dix chaînes de front sur la rivière par un mille ou deux de profondeur. Les maisons et bâtiments s'élèvent du côté de la rivière qui sert à la fois de source d'approvisionnement en eau et de voie de communication.

Or chacune des branches de ce « Y » est en fait occupée par un segment spécifique de la population : la branche nord est métisse anglophone et protestante, la branche sud, métisse francophone et catholique et la branche ouest comprend une forte enclave métisse francophone et catholique isolée de la population de même appartenance par un groupe à majorité nettement anglophone et protestante.

Il existe aussi une mission indienne protestante à l'extrémité de la branche nord : St Peter.

Enfin, la population blanche est surtout concentrée au cœur même de la colonie, dans le village de Winnipeg et dans les paroisses St James, St John et Kildonan qui comprennent 46,1% de toute la population blanche. On trouvait encore deux autres concentrations de Blancs dans les paroisses St Andrew et Portage La Prairie.⁶

Ce mode d'occupation des terres offre l'avantage d'éviter l'isolement. On n'est jamais très éloigné d'un voisin. Par contre, cette répartition étale la population sur de très grandes distances et favorise le développement de l'esprit de clan, ou plus précisément dans le cas actuel, de l'esprit de clocher, puisque les habitants sont encadrés par paroisses ou par missions à faible densité de population. En somme dans ces conditions, il est normal que la communication tout au long de ce ruban diminue avec la distance. Les voisins plus éloignés sont moins connus, moins visités et ils entrent moins facilement dans le réseau matrimonial.

La division sociale du travail

L'économie de la colonie jusqu'en 1870 est essentiellement une économie mixte de chasse et d'agriculture. Or, d'une part, il faut noter que l'agriculture selon l'étude de W. L. Morton avait

« failli à la tâche de pouvoir nourrir la population locale sans l'aide de la chasse et de la pêche. Et elle n'avait pas su se développer suffisamment pour mâter une calamité locale comme le fléau des saute-relles de 1868. » (p. 320, notre traduction).

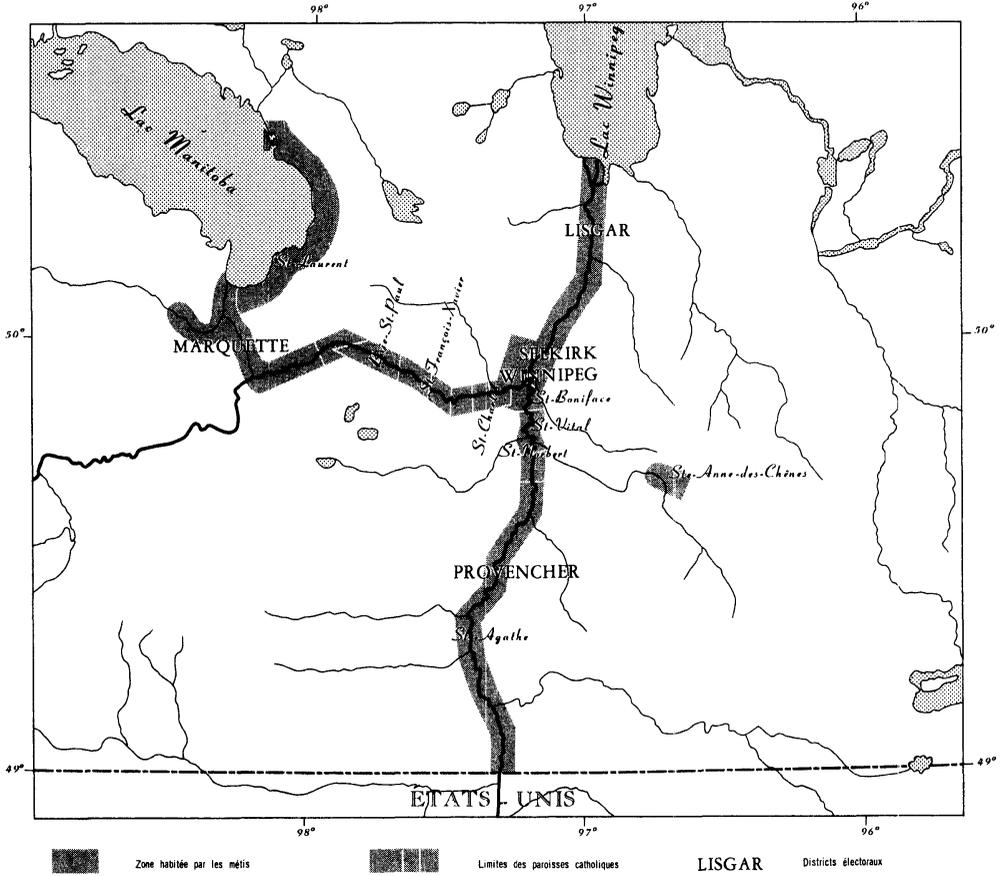
D'autre part, il faut souligner que dès 1856, ce sont les paroisses à forte concentration écossaise, donc anglophones et protestantes, qui se consacrent le plus intensément à l'agriculture.

Quant à l'élevage, nous possédons quelques données qui nous permettent de décrire plus adéquatement la situation socio-économique des Métis francophones en 1867-68. Ces données nous sont fournies par des rapports du « sous-comité catholique de secours » lors de la disette de 1867-68.

Le rapport fait à l'automne 1868 par le sous-comité catholique de secours (AASB) nous donne en chiffres absolus le nombre de têtes de bétail (boeufs, vaches, veaux) par paroisses. Si nous calculons le nombre moyen de bêtes par famille dans chaque paroisse catholique nous avons le tableau suivant (tableau 2).

Figure 2

PROVINCE DU MANITOBA 1870



Source: Carte de la province du Manitoba; compilée par A. L. Russell, Ottawa, février 1871 (Archives publiques du Canada)

Tableau 2

<i>Paroisse</i>	<i>Nombre de bêtes par famille</i>
Ste-Anne-des-Chênes	9,3
St-Norbert	6,1
St-Vital	6,1
St-Boniface	4,8
St-François-Xavier	4,5
St-Charles	4,5
Ste-Agathe	4,0
St-Laurent (Lac Manitoba)	2,3
Baie-St-Paul	1,7
Nombre moyen par famille	4,9

Ces chiffres nous indiquent déjà clairement que les familles métisses francophones s'adonnaient bien peu à l'élevage. Malheureusement, comme nous n'avons pu trouver le rapport du sous-comité protestant, il est impossible de faire des comparaisons avec les autres paroisses. On sait par ailleurs que la moyenne de têtes de bétail par famille a diminué depuis 1856 passant de 6,5 à 4,9. Mais cela peut être dû à la disette qui sévissait à l'automne de 1868 et qui aurait obligé les familles à abattre un certain nombre de bêtes pour se nourrir.

De plus, si nous utilisons les rapports détaillés des paroisses de St-Vital et de St-Boniface, (les deux seuls que nous avons pu trouver) nous pouvons conclure que plus des deux tiers de cette population métisse francophone fait partie de la classe la plus pauvre en bétail — entre 0 et 5 bêtes — alors que ce qu'on pourrait appeler la petite bourgeoisie d'éleveurs — plus de 16 bêtes et jusqu'à 85 bêtes — ne comprend que 8,6% de la population et possède 40,9% de toutes les têtes de bétail de ces deux paroisses (Martel, p. 57-60).

En fait, les Métis francophones dans leur ensemble ne se consacrent pas sérieusement aux activités sédentaires de l'agriculture et de l'élevage, mais plutôt à des activités de caractère nomadisant : la chasse aux bisons, l'hivernement et le transport des marchandises de la compagnie.

Depuis de nombreuses années déjà, la chasse aux bisons s'était en quelque sorte institutionnalisée. Deux expéditions saisonnières rythmaient la vie de la colonie : la chasse d'été et la chasse d'automne. Ces deux chasses constituaient l'essentiel de l'économie de la colonie : elles ravitaillaient les postes de traite et les brigades de transport de la Compagnie de la baie d'Hudson, complétaient la production insuffisante de l'agriculture de la colonie, fournissaient la majeure partie des cuirs nécessaires à la confection des harnais, des attelages, des tentes des chasseurs, et même des mocassins et de certains vêtements. Enfin, elles rapportaient ces fameuses « robes de bison », ou pelisses, si recherchées à cause de leur valeur frigorifuge dans ces régions de froid rigoureux du Nord-Ouest canadien ou du « Middle-West » américain. Ces robes étaient ainsi devenues un des principaux articles d'exportation de la colonie de la rivière Rouge.

Le tour de chasse d'été, qui pouvait s'étendre de juin à la fin d'août, était le plus important à la fois par ses effectifs, de 500 à 1 000 personnes, et par sa production, de viande séchée et pemmican.

Quant à la chasse d'automne, beaucoup moins importante en effectifs, elle rapportait ce qu'on appelait la « viande verte », c'est-à-dire des quartiers de viande durcis par le froid

et qui assuraient l'alimentation des mois d'hiver. C'est aussi cette chasse qui rapportait les « robes de bison ».

Voyons un peu plus en détail l'organisation sociale de ces expéditions de chasse. Composées presque exclusivement de Métis francophones et d'Indiens, elles drainaient hors de la colonie non seulement les hommes, mais les familles entières des chasseurs, femmes et enfants compris. Les cavaliers-chasseurs étaient accompagnés d'une caravane considérable de charrettes; on en a compté 1 700 en 1840, chargées, au départ, du matériel de campement et des femmes avec les enfants, au retour, des monceaux de viande. Deux groupes principaux quittaient la colonie : l'un partait de St-Boniface et l'autre de St-François-Xavier.

Au retour, il arrivait que la caravane se débandât et les familles rentraient alors isolément par petits groupes dans la colonie.

« Parfois, au contraire, la caravane apparaissait au complet. Elle effectuait alors une rentrée spectaculaire, ressemblant au défilé d'une armée victorieuse (...) et inaugurait bientôt dans la colonie la joyeuse période des divertissements et des bombances. (Giraud, p. 814-815)

Une part de la chasse était déjà hypothéquée et réservée pour rembourser les magasins de la Compagnie de la baie d'Hudson. En effet, avant le départ pour la chasse, la Compagnie avait accepté de fournir à crédit les munitions, couteaux et autres articles nécessaires pour la chasse ou le campement. Cette créance acquittée, la foire était ouverte à tous.

Les chasseurs avec leur famille rentraient alors sur leur lopin de terre et moissonnaient leur récolte constituée presque exclusivement de pommes de terre et de quelques céréales.

C'est encore M. Giraud qui nous a le mieux décrit la pratique de l'hivernement (Giraud, p. 817-823). On appelle hivernement la migration hors de la colonie et l'installation de campements en des endroits plus propices à la chasse, à la pêche ou au piégeage; cette pratique persistait encore dans les années 1867-1869.

Plusieurs raisons concouraient à perpétuer cette habitude : certaines familles qui n'avaient pas de stock de grains croyaient pouvoir compter sur une nourriture facile et abondante, d'autres, même parmi les mieux nantis, obéissaient simplement à l'attrait de la chasse plus qu'à de réelles nécessités, d'autres, enfin, ou bien se livraient à la traite des pelleteries avec les Indiens ou bien piègeaient eux-même les animaux à fourrure. Évidemment, cette pratique de l'hivernement s'intensifiait durant les années de mauvaises récoltes où les vivres se faisaient plus rares dans la colonie.

Les plus nombreux à perpétuer cette pratique étaient les Métis de la région de Pembina et ceux qui habitaient les extrémités de la colonie : St-François-Xavier et le sud de la rivière Rouge.

Ces agglomérations de chasseurs devenaient souvent des centres d'activités commerciales importants.

Le printemps arrivé, toutes ces catégories d'hivernants rentraient dans la colonie pour y faire les préparatifs nécessaires à la grande chasse d'été et pour échanger le produit de leur chasse. Ils côtoyaient ainsi les Indiens venus pour la même raison et qui campaient autour des forts de traite.

Danses, fêtes et courses de chevaux se succédaient alors dans une atmosphère de carnaval (Giraud, p. 817-823).

C'était encore, en grande majorité, des Métis francophones qui s'occupaient du frégate des marchandises de la compagnie, soit en canots soit en charettes.

Les nécessités du commerce de la Compagnie de la baie d'Hudson, dont les postes de traite s'éparpillaient depuis le lac Supérieur jusqu'au Pacifique et depuis la frontière américaine jusqu'au bassin arctique, exigeait un système de transport assez complexe. D'une part, il fallait alimenter ces postes en vivres et surtout en marchandises de troc, d'autre part, il fallait pouvoir sortir du pays les pelleteries obtenues par la traite avec les Indiens. Durant la décade 1860, on utilisait deux voies d'eau pour communiquer avec le monde extérieur : la baie d'Hudson et la rivière Rouge vers St-Paul, Minnesota.

À cause de la rigueur du climat, il fallait concentrer les entreprises de transport durant les mois de juin à octobre. Le transport se faisait par bateaux ou par charettes. Un ensemble de quatre à huit bateaux formaient une brigade. Chaque bateau, manoeuvré par neuf hommes, pouvait transporter trois tonnes et demie de matériel. La plus importante était connue sous le nom de la brigade du Portage La Loche, dont le voyage durait quatre mois, du début de juin au début d'octobre. En 1866, elle comptait 17 bateaux et employait plus de 150 hommes (Hargrave, 1970).

Élément de population flottante, réservoir de main-d'oeuvre nécessaire à l'économie commerciale de la traite des fourrures, ceux qui menaient habituellement cette vie constituaient un groupe plutôt turbulent aux yeux des colons et mêmes des agents de la Compagnie.

Il y avait aussi les brigades de transport terrestres. Ces longues caravanes de charettes tirées par des boeufs, ou des chevaux, assuraient la liaison entre les villes américaines du Haut-Mississippi, la colonie de rivière Rouge et les postes et établissements de la rivière Saskatchewan (Hargrave, 1970).

Ces brigades s'organisèrent à partir de 1850. En 1858, la compagnie elle-même commença à utiliser la route de St-Paul, Minnesota, pour son propre commerce.

Vers 1870, on pouvait compter jusqu'à 1 500 charettes chargées du transport commercial entre la colonie et St-Paul. De ce total, environ 500 faisaient deux voyages par saison. Chaque charette transportait jusqu'à 800 livres de fret. On comptait un peu plus d'un mois pour chaque voyage aller et retour. Vers St-Paul, on exportait des pelleteries et on importait dans la colonie des produits manufacturés. Ce service de transport employait environ 450 hommes, de juin à octobre.

La voie reliant la colonie au district de la Saskatchewan jusqu'au Fort Carlton nécessitait 300 charettes et employait une centaine d'hommes qui faisaient un seul voyage d'une durée de 70 à 80 jours par saison.

Un telle division sociale du travail dans la colonie ne pouvait manquer d'exercer une forte influence sur la conscience collective spécifique des Métis francophones.

Mais surtout il était inévitable que des activités aussi massives et spécialisées que la chasse aux bisons et l'hivernement donnent naissance à des formes d'institutions sociales très caractérisées telles le « gouvernement provisoire » et la loi de la prairie.

Louis Riel nous a laissé dans son dernier mémoire (*Montreal Daily Star*, 28/11/85) une description assez détaillée de ces institutions, description d'ailleurs corroborée par le témoignage du R.P.M. J. Ritchot qui avait lui-même accompagné les Métis à la chasse⁷.

« Les Métis n'avaient presque pas de gouvernement. Cependant, quand ils allaient à la chasse au bison, il se faisait naturellement, au milieu d'eux, une pression d'intérêts. Et tant pour maintenir l'ordre dans leur (sic) rangs que pour se tenir en garde contre les vols de chevaux et contre

des attaques d'ennemis (indiens), ils s'organisaient et se composaient un camp. Un chef était choisi, douze conseillers étaient élus, avec un crieur public et des guides. Les soldats se groupaient par dizaine. Tout chasseur était soldat. Chaque dizaine se choisissait un capitaine.

« Quand arrivait le moment de l'organisation militaire proprement dite, le chef en donnait avis : le premier soldat venu commençait par désigner celui qu'il voulait avoir pour son capitaine. Neuf de ceux qui approuvaient ce choix les suivaient. Ainsi le capitaine de chaque dizaine se trouvait-il placé à la tête de soldats d'autant mieux décidés à le suivre partout que sa charge au-dessus d'eux était un effet de leur confiance en lui et de leur choix unanime...

« Le conseil des chasseurs faisait des règlements. On les appelait les lois de la Prairie. Le conseil était un gouvernement provisoire. C'était aussi un tribunal qui prenait connaissance des infractions aux règlements, et de tous les différends qu'avaient à lui présenter les personnes du camp.

« Les capitaines avec leurs soldats exécutaient les ordres et les jugements du conseil.

« Dans les affaires ordinaires, le conseil agissait d'après son autorité telle qu'elle lui avait été confiée : mais en matière d'importance plus grande, il recourait au public et ne basait ses décisions que sur une majorité de tous les chasseurs.

(...)

« Ce gouvernement provisoire, d'un rouage simple, qui ne se formait que pour l'intérêt général, ne supportait pas d'émoluments, s'organisait partout où s'agglomérait une caravane assez considérable, et cessait d'exister avec elle; (il) s'organisait pareillement dans tous les établissements métis où une assez grande diversité d'intérêts tendaient à engendrer des difficultés, où il y avait des dangers à conjurer, des hostilités à repousser. »

Pour l'ensemble, cette description de Riel correspond assez bien aux témoignages des abbés Belcourt et Lafleche que Giraud utilise (Giraud, p. 801-817). Il s'éloigne assez peu du témoignage de l'abbé Ritchoy dans sa lettre à Georges Étienne Cartier. Pourraient peut-être faire question le mode d'élection des capitaines et l'affirmation selon laquelle ce gouvernement s'organisait dans tous les établissements d'hivernement métis. Reste encore vague le choix du chef de ses conseillers. Enfin, il semble, comme le note Giraud, que ces moeurs métisses s'inspirent pour une bonne part des habitudes des Assiniboines et des tribus confédérées des prairies.

Nous avons vu que, dès 1815, les Métis, à l'instigation de la compagnie du Nord-Ouest, avait commencé à affirmer un certain sentiment nationaliste revendiquant un droit à la propriété du sol, au titre de leur sang indien. Cinquante ans plus tard, la population métisse francophone, devenue majoritaire dans la colonie, avait enrichi et développé son sentiment d'appartenance. Et cela, grâce surtout à son expérience de la chasse aux bisons avec son « gouvernement provisoire », sa loi de la prairie, sa discipline quasi militaire et son effervescence collective intense.

Ces Métis se savaient les véritables pourvoyeurs de la colonie et de la compagnie. Ils pouvaient encore se considérer comme la seule milice des plaines et comme les intermédiaires naturels entre le monde des Indiens et le monde des Blancs.

Enfin, à l'intérieur même de la colonie, leur regroupement géographique, linguistique et religieux continuait d'encadrer et d'entretenir cette conscience collective.

Notons enfin, que cette tendance à l'isolement des deux groupes semble avoir été l'effet non pas du hasard, mais d'une volonté concertée. C'est du moins ce que nous apprend une lettre de la rivière Rouge publiée dans le *Courrier de St-Hyacinthe*, à la date du 15 décembre 1869, et qui aurait pour auteur M. l'abbé Louis-Raymond Giroux.

« Il y a quelques années la paix était loin de régner dans notre pays, et cela, à cause du mélange de deux populations différentes par la langue, les moeurs et la religion.

« Alors dans l'intérêt de la paix et d'un commun accord, les Métis canadiens et les Anglais firent une convention en vertu de laquelle ceux-ci occuperaient le bas de la rivière Rouge depuis Fort Garry, et, ceux-là, le haut de cette même rivière. »

Quoiqu'on dise du primitivisme, de la fragilité et de l'état embryonnaire de se sentiment national ou de cette conscience collective, elle n'en existait pas moins. Elle se manifestera avec plus de netteté lors de l'entrée de la colonie dans la confédération canadienne. N'est-ce pas le plus souvent dans des moments de crise que se révèlent les forces secrètes qui habitent une collectivité et se formulent ses idéaux latents ?

LA TURBULENTE ENTRÉE DANS LA CONFÉDÉRATION CANADIENNE

Ce n'est pas le lieu ici de raconter par le détail les péripéties de ces événements. Il faudrait plutôt souligner que l'entrée de la colonie de la rivière Rouge dans la confédération canadienne à titre de province et non de simple « territoire » est une *réalisation collective du groupe métis et surtout du groupe métis francophone* et que le *sentiment national joua un rôle important dans cet événement*.

Après plusieurs années de négociation avec le gouvernement britannique, le gouvernement canadien avait réussi à obtenir de Londres que les territoires du Nord-Ouest, jusque-là sous la tutelle de la Compagnie de la baie d'Hudson, passent sous sa juridiction, moyennant compensations à la compagnie.

Au mois de mai 1869, le Gouvernement canadien votait un « acte concernant le gouvernement provisoire de la Terre du Rupert et des Territoires du Nord-Ouest, après que ces territoires auront été unis au Canada ». Cette date avait été fixée au 1^{er} décembre 1869. L'acte prévoyait, pour l'administration de ces territoires, la nomination d'un Lieutenant-Gouverneur et d'un Conseil de 7 à 15 membres. Effectivement, l'honorable William McDougall fut désigné au poste de Lieutenant-Gouverneur. Vers la fin d'octobre 1869, ce dernier, accompagné de quelques-uns des hommes destinés à occuper des postes dans son Conseil, arrivait à Pembina. L'accueil ne fut pas celui auquel il s'attendait. On lui remit une lettre ainsi libellée :

« À Monsieur McDougall.

Monsieur,

Le Comité national des Métis de la rivière Rouge intime à Monsieur McDougall l'ordre de ne pas entrer sur le territoire du Nord-Ouest sans une permission spéciale de ce comité.

Par ordre du président

John Bruce

Louis Riel, secrétaire ».

Ainsi débutait officiellement ce que certains devaient ensuite appeler la Rébellion, d'autres, le Soulèvement, d'autres, la Résistance, d'autres enfin, le Mouvement des Métis de la rivière Rouge.

G.G. Stanley a déjà montré que le Manitoba de 1870 fut une « réalisation métisse » (Stanley, 1970). Mais j'insisterai plus que lui sur le fait que ce sont les Métis francophones qui furent les premiers à s'organiser d'une façon cohérente et cela grâce à leur institutions spécifiques, c'est-à-dire gouvernement provisoire, lois de la prairie et milice. Et s'ils réussirent par la suite à convaincre, non sans efforts, les Métis anglophones à s'ériger avec eux en convention pour réclamer leurs droits collectifs, ils durent bien souvent les remorquer à

leur suite. En second lieu, j'expliciterai plus que ne le fait Stanley le contenu de la *conscience nationale* des Métis francophones.

Pour montrer que ce sont bien les Métis francophones qui furent à l'origine du mouvement, rappelons seulement les essais infructueux des Métis anglophones. À la fin de juillet 1869, les Métis anglophones convoquent une assemblée générale. William Dease propose que les 300 000 livres que le Canada devait verser à la compagnie, soient plutôt données aux Métis. Mais John Bruce qui, malgré son nom d'origine anglaise, deviendra président du Conseil des Métis francophones, s'y oppose fermement et l'Assemblée n'arrive pas à un consensus⁸.

En août, les Métis anglophones, ayant à leur tête McKinny et Bannatyne s'efforcent encore d'organiser leur protestation en rendant visite au consul américain et en préparant des pétitions. Mais probablement à cause d'un manque de structures institutionnelles capables d'encadrer leur mouvement collectif, ce début d'agitation chez les Métis anglophones ne fera pas long feu⁹. Si les Métis francophones, pour leur part, réussissent à s'organiser, c'est d'abord parce qu'ils ont à leur disposition cette structure d'organisation enracinée dans leur pratique de la chasse et de l'hivernement. Soulignons ensuite qu'on peut déceler dès le début de leur agitation, une motivation nationale plus vive chez eux que chez les anglophones. Il n'existe malheureusement qu'une seule source (soit les papiers de l'abbé M.-J. Ritchot, curé de la paroisse St-Norbert qui fut aussi l'un des trois délégués du « gouvernement provisoire » envoyés à Ottawa) nous décrivant les premières actions entreprises par les Métis francophones. Ces renseignements sont contenus dans deux cahiers conservés aux archives de la paroisse St-Norbert. Ritchot a encore résumé ses notes dans un long mémoire envoyé à Georges Cartier à la date du 30 mai 1870 et conservé aux APC, *Macdonald Papers*, p. 41396.

Dès le 5 juillet 1869, les Métis francophones nomment un comité chargé d'empêcher les « étrangers » de s'emparer « au détriment des *droits de la nation* (métisse), des terrains laissés et reconnus jusqu'alors par la coutume et l'usage, comme communes et comme appartenant par une *entente nationale à telle partie de la population* »¹⁰. En d'autres mots, les Métis ne protègent pas seulement leurs droits individuels de squatters, mais les droits de leur « nation » à la propriété du sol, leurs droits aborigènes. Plus tard, en septembre-octobre, un nouveau comité est nommé avec mandat d'étudier la possibilité de « faire une protestation manifeste contre l'injustice et l'injure faites à *la nation* par le Canada ».¹¹

À la mi-octobre 1869, la rumeur circule selon laquelle le lieutenant-gouverneur W. McDougall, nommé par Ottawa, s'approche accompagné de soldats armés pour venir prendre possession du pays au nom du Canada. Cette fois, le Conseil métis nomme un comité chargé d'organiser une milice selon la coutume de la prairie. Et il propose « d'envoyer quelques capitaines avec leurs soldats à la rencontre de l'expédition redoutée (...) conduite par Mr William McDougall, qui s'avance, dans le pays, contre le droit des gens, avec le titre de gouverneur de ce pays, au nom d'une *puissance étrangère* et dont l'autorité est absolument inconnue à *la nation* ».¹²

Enfin le 30 octobre 69, le conseil des Métis francophones s'assemble à St-Norbert et prend l'allure d'un véritable gouvernement provisoire : John Bruce préside et Louis Riel agit comme secrétaire. Le Conseil codifie les « lois de la prairie », statue sur la constitution du Conseil et de son exécutif, désormais appelé sénat métis, et précise que ce code et ces statuts auront force de loi « jusqu'à ce qu'une puissance supérieure dûment autorisée vienne remplacer ou présider les assemblées de la *nation métisse*. » Cette nouvelle charte est ensuite approuvée par une large foule réunie en armes. Dans les jours qui suivent, les

Métis notifiant à McDougall l'interdiction d'entrer dans le pays, procèdent à des confiscations de biens auprès des « Canadiens », arrêtent les travaux du chemin Dawson, puis finalement s'emparent du Fort Garry.¹³

Après ce coup de force, ils peuvent se permettre de convoquer une convention avec les autres Métis et les Blancs, habitant le pays, pour établir les conditions et les clauses de l'entrée de la colonie dans la confédération canadienne. Les Métis francophones, maintenant dirigés par Louis Riel, éprouveront maintes difficultés à convaincre les Métis anglophones à les suivre. Ces derniers auraient plutôt tendance à rester neutres et à laisser porter les événements. Malgré tout, et après quelques escarmouches avec le parti « canadien », la convention réussit à produire une liste de droits acceptée par les deux parties et à envoyer trois émissaires dont le curé Ritchot, négocier avec le gouvernement canadien. Enfin, le 15 juillet, le Manitoba devient la cinquième province canadienne : une province bilingue avec un système scolaire public bi-confessionnel et bilingue. De plus, l'Acte du Manitoba prévoit que 1 400 000 acres de terres seront réservés pour les enfants des Métis résidents, (art.31).

Ce droit collectif des Métis, l'abbé Ritchot l'avait âprement défendu lors de la négociation avec les représentants du gouvernement canadien : Sirs G. E. Cartier et John A. Macdonald. Ainsi, note-t-il dans son journal des négociations à la date du 26 avril 1870, la discussion suivante :

« Les honorables membres font remarquer que les habitants du Nord-Ouest réclamant et ayant obtenu une forme de gouvernement propre aux hommes civilisés ne devraient pas réclamer *les privilèges accordés aux sauvages*. (...) Les habitants du Nord-Ouest, de répliquer Ritchot, en réclamant une forme de gouvernement semblable à celles des provinces des autres sujets de Sa Majesté ne prétendent pas par là, priver de leurs droits ceux qui parmi eux ont quelques droits personnels ou nationaux, et parce que ces habitants veulent être traités comme les autres sujets de Sa Majesté s'en suit-il que *ceux qui parmi eux ont un droit comme descendants d'Indiens* soient obligés de perdre ces droits ? Je ne le crois pas; aussi en demandant le contrôle des terres de leur province, ils n'ont pas l'intention de faire perdre *les droits que peuvent avoir comme descendants d'Indiens les Mitis (sic) du Nord-Ouest*. » (Ritchot, 1964)

Grâce à la fermeté de l'abbé Ritchot le gouvernement canadien concéda aux Métis, anglophones comme francophones, un octroi de 1 400 000 acres de terre, « considérant qu'il importe, dans le but d'éteindre les titres des Sauvages aux terres de la province, d'affecter une partie de ces terres non concédées, jusqu'à concurrence de 1 400 000 acres, au bénéfice des familles des Métis résidents. » (art. 31) Pourtant le premier ministre J.A. Macdonald ne semble pas avoir admis qu'il s'agissait dans cet article d'une reconnaissance officielle du droit aborigène des Métis, puisqu'il déclarera en chambre en 1885 :

« Whether they had any right to those lands or not was not so much the question as it was a question of policy to make an arrangement with the inhabitants of that Province, in order in fact, to make a Province at all in order to introduce law and order there, and assert the sovereignty of the Dominion ». ¹⁴

Cependant, pour Ritchot et pour les Métis, il ne faisait pas de doute que cet article 31 reconnaissait et consacrait le droit aborigène des Métis. En cela, ils pouvaient s'appuyer sur le fait que les articles 32 et 33 réglaient la question des titres individuels des « colons » aux terres individuelles. Mais contrairement à l'article 92, n° 5, de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique (1867), le gouvernement canadien se réserva, dans le cas du Manitoba, l'administration et la vente des terres publiques ainsi que la concession des 1 400 000 acres de terre aux enfants métis.

LA CRISE : DE L'ÉVOLUTION À L'ANOMIE

En une quinzaine d'années, après 1870, la physionomie du Manitoba se transformera radicalement. Et cette évolution extrêmement rapide précipitera la collectivité métisse francophone dans un état d'anomie profonde.

En premier lieu, rappelons que les premières semaines après l'arrivée de la troupe de Wolseley au Manitoba furent des semaines de « lawlessness and debauchery » selon l'expression de l'historien G.F.G. Stanley (*Birth of Western Canada*). De l'avis même du Lieutenant-gouverneur Archibald plusieurs des volontaires de la troupe de Wolseley ne se seraient enrôlés que dans le but de venger la mort de Thomas Scott, exécuté quelques mois auparavant par la milice métisse. Mépris et insultes pleuvaient sur les Métis, plusieurs furent attaqués et battus, certains même assassinés. Nombreux furent les Métis francophones qui commencèrent à se sentir étrangers dans leur propre pays. Ce sentiment allait s'amplifier et se renforcer davantage lorsque les Métis constateront la lenteur du règlement de la question des terres.

Mais surtout, plusieurs d'entre eux auront l'impression que le gouvernement canadien dans les faits ne reconnaissait plus leur droit aborigène.

Dès le mois de juin 1871, la collectivité métisse francophone élit un comité par paroisse pour aller « faire sa réserve en bloc. » (*Le Métis*, 8/6/71)

« Les terres choisies comprirent entr'autres deux vastes lisières de terrain boisé et bien arrosé situées à égale distance à peu près de la rivière Rouge parallèle à son cours et s'étendant entre la frontière américaine et une ligne qui traverserait la province de l'est à l'ouest à la hauteur de la rivière Assiniboine. » (*Le Métis*, 15/6/71)

Cette façon de procéder nous confirme que la collectivité métisse francophone n'a pas changé sa façon de voir les choses depuis le début du mouvement : ces Métis considéraient toujours qu'une partie du territoire leur est collectivement réservé en tant que segment francophone de la « nation » métisse. C'est ainsi qu'ils interprètent l'article 31 de l'acte du Manitoba. D'ailleurs, la grande majorité des articles de leur journal *Le Métis* emploie l'expression « la réserve des Métis » pour désigner les 1 400 000 acres de terres mentionnés dans l'article 31.

Or, le 7 décembre 1872, *Le Métis* informe ses lecteurs que « les anciens colons vont être mis sur le même pied que ces derniers » (les Métis) dans l'octroi des 1 400 000 acres. Cela revenait à dire, aux yeux de plusieurs Métis, que le gouvernement canadien ne reconnaissait plus dans les faits leur droit aborigène *spécifique*.

Le règlement définitif de cette question des terres traîna en longueur. Le 28 juillet 1881, *Le Métis* pouvait écrire : « Il y a dix ans que ces irritantes questions de titres devraient être réglées » et elles « ne le sont toujours pas ». Et le journal ajoutait non sans amertume : « La population française et catholique du pays est la seule dont les titres de propriété ne sont pas encore réglés ».

En s'appuyant sur ces données documentaires il semble possible de reconstituer l'idée que se faisaient les Métis francophones et catholiques de la future province du Manitoba. S'appuyant sur la réalité démographique, ils pouvaient, en 1869-70, considérer la colonie de la rivière Rouge comme une entité « nationale » métisse (82% de la population totale); de plus, ils pouvaient observer que cette population se répartissait en deux segments à peu près égaux numériquement, mais distincts par la langue, la religion, la répartition géographique et les modes de subsistance; ils en concluaient donc qu'ils avaient, à la fois des droits *généraux* de propriété en tant que Métis et des droits *spécifi-*

ques en tant que segment de cet ensemble métis; ils réclamèrent donc des droits aborigènes en tant que Métis (art. 31 de l'Acte du Manitoba) assortis ensuite de la réclamation d'un droit à occuper un secteur géographique spécifique et continu, en tant que segment métis francophone et catholique, afin de mieux protéger et de conserver cette spécificité. En somme, ils entrevoyaient le Manitoba futur comme une province à dominante métisse, mais composée de zones géographiques ayant des traits culturels spécifiques. Or, d'une part, ils n'avaient pas fait inscrire ces droits spécifiques dans l'Acte du Manitoba, et d'autre part, il ne semble pas qu'ils aient prévu une immigration aussi rapide et aussi massive que celle qui se produisit entre 1870 et 1885.

En 1870, le Manitoba était une petite colonie, métisse à 82%. Les colons blancs ne comptaient que pour 13% de la population totale. Les Métis se répartissaient en deux portions à peu près égales : francophone et catholique d'une part, anglophone et protestante d'autre part. Les divers segments de cette population vivaient centrés sur eux-mêmes selon leurs moeurs et coutumes ethniques et religieuses.

Seize ans plus tard, la population métisse ne représente plus que 7,3% de la population totale. En chiffres absolus, la population métisse a même diminué : elle est passée de 9 800 en 1870 à 7 985 en 1886, soit une diminution de 1 815 personnes¹⁵. Pourtant la population totale de la province a décuplé durant cette même période : en 1886, le Manitoba compte 108 640 habitants, alors qu'il en comptait une dizaine de milliers en 1870. Les Métis sont même devenus largement minoritaires dans chacun des cinq districts de la province comme on peut le constater dans le tableau 3 et la figure 3.

Tableau 3

Proportion (en %) des Blancs, des Métis et des Indiens au Manitoba en 1886

Districts	Blancs	Indiens	Métis franco	Métis anglo	Total des Métis
Selkirk	97,78	1,79	0,29	0,11	0,41
Marquette	90,97	4,29	2,67	2,03	4,72
Provencher	79,97	3,17	16,18	0,63	16,85
Lisgar	56,78	19,85	7,56	15,73	23,35
Winnipeg	98,36	0,0	0,66	0,95	1,62
TOTAL	87,51	5,13	4,02	3,31	7,34

Le tableau 4 permet de constater comment la population de chacun de ces groupes se concentre dans chacun des districts. C'est dans le district de Lisgar que les Indiens et les Métis concentrent la plus grande proportion de leurs effectifs. Or, même dans ce district, les Blancs qui n'y concentrent qu'un dixième de leur population, ont encore une majorité absolue de 56,8%. Les Métis francophones, pour leur part, se concentrent surtout dans Provencher (49,7%) et Lisgar (31,0%). Or, dans Provencher, ils ne représentent que 16,2% de la population de ce district et dans Lisgar, ils ne représentent plus que 7,6%.

C'est donc qu'un afflux d'immigrants s'est déversé dans le Manitoba, repoussant une partie de la population métisse hors de la province et submergeant le reste.

Cette population d'immigrés, c'est-à-dire de Blancs nés hors du Manitoba, représente 72,6% de la population totale. Parmi eux, dominant les natifs de l'Ontario (29% de la population totale), suivis par les immigrants originaires des Îles Britanniques (12,4%) et les immigrants russes (8,6%); les immigrants venus du Québec suivent avec 6,2%. Si les Métis anglophones peuvent s'intégrer à la nouvelle majorité au moins quant à la langue, les Métis francophones sont doublement marginalisés, à cause de leur race et de leur langue.

Figure 3

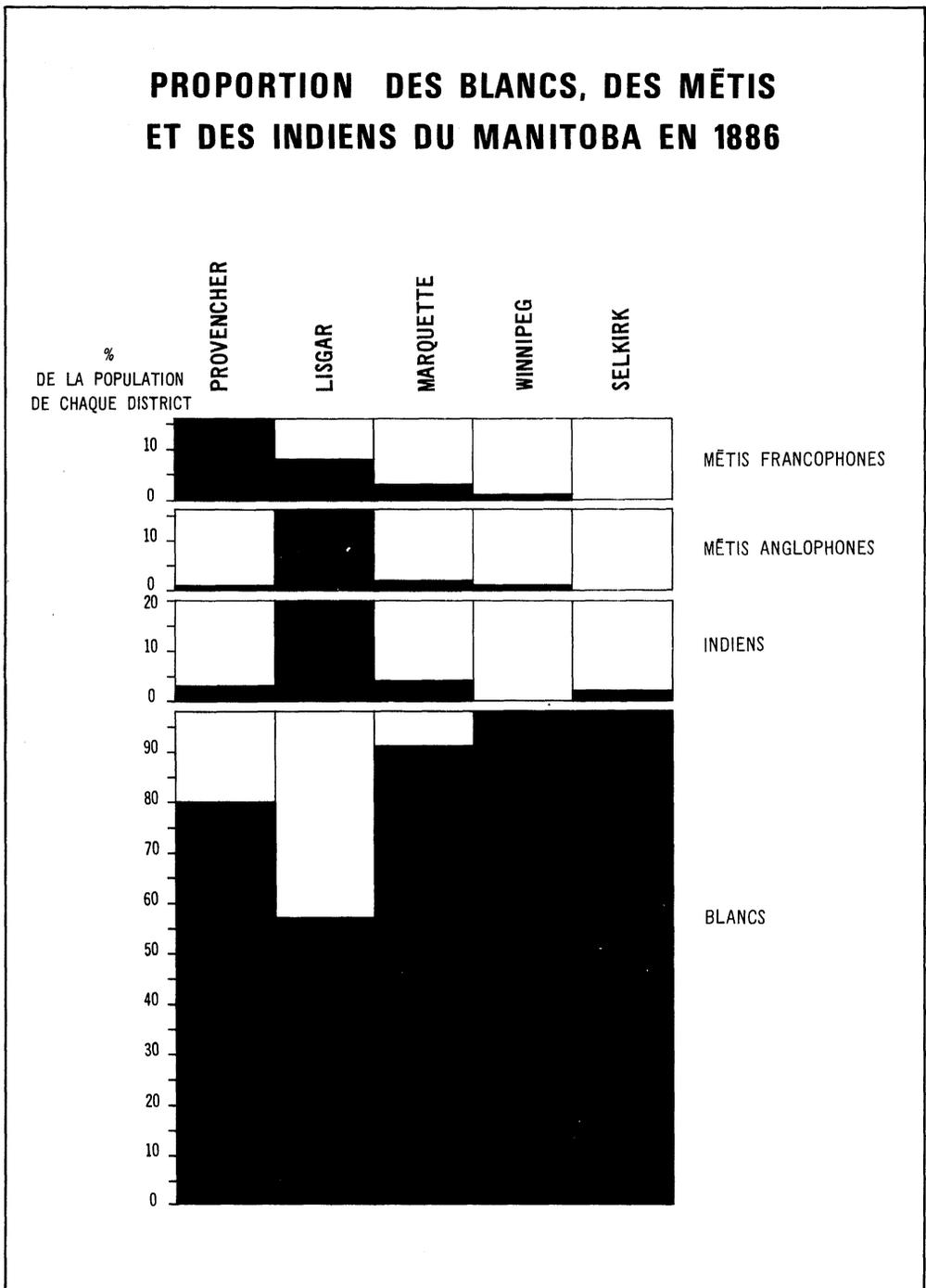


Tableau 4

Concentration (en %) des populations totales de Blancs, de Métis et d'Indiens au Manitoba en 1886

Districts	Blancs	Indiens	Métis franco	Métis anglo	Total des Métis
Selkirk	35,33	11,08	2,35	1,11	1,79
Marquette	21,76	17,52	13,91	12,87	13,47
Provencher	11,27	7,64	49,66	2,36	28,30
Lisgar	10,68	63,71	30,96	78,25	52,31
Winnipeg	20,93	0,03	3,08	5,39	4,12

Note : Ces tableaux ont été construits d'après les données du « Rapport du recensement de la province du Manitoba, en 1886 ». Ce recensement présente l'état des faits au 31 juillet 1886. Dans le Tableau III : Populations par nationalités (p. 18-23), le rapport distingue Métis anglais, français, irlandais, écossais, indéfinis; dans le Tableau XXI : Nationalités — proportion par 1,000 de population (p. 184-185), le rapport ne mentionne plus les Métis irlandais. Nous n'avons pas tenu compte de la catégorie « indéfinis » qui ne compte que 19 personnes. De plus, nous avons supposé que les Métis d'origine française parlaient français, et que les Métis d'origine nationale anglaise, irlandaise, écossaise parlaient anglais.

Si nous examinons maintenant la situation religieuse, nous constatons que la proportion de catholiques en 1886 n'est que de 13,5%, alors qu'elle dépassait 52% en 1870. L'Église anglicane (21,4%), l'Église presbytérienne (26,1%) et l'Église méthodiste (17,2%) dépassent même l'Église catholique.

Tant au point de vue ethnique, linguistique que religieux, le Manitoba est devenu en une quinzaine d'années un nouveau pays.

D'autres facteurs ont contribué également à changer la physionomie du pays. Le vieux modèle d'occupation du sol par lots de rivière a fait place au modèle des townships : de 1876 à 1881, on s'éloigne des bordures des rivières pour s'installer dans la plaine en même temps qu'on abandonne le système paroissial pour le système municipal. Plusieurs fermiers s'orientent vers la monoculture du blé en vue de l'exportation.

La ville de Winnipeg grossit à vue d'oeil : 1871, 100 habitants; 1872, 1 467; 1874, 3 700; 1875, 5 000. En 1880-1881, elle connaît un boom extraordinaire qui porte surtout sur les biens fonciers; puis la récession vient en 1883-1884. De nouvelles industries, des magasins, des hôtels s'y sont multipliés. Winnipeg est devenu une véritable métropole. Bateaux à vapeur et chemins de fer font sérieusement concurrence aux brigades de canots et de charettes.

Nombreux furent les Métis francophones, qui, suite à cette radicale et rapide transformation de leur pays, émigrèrent, soit aux États-Unis soit plus à l'ouest dans la prairie, dans l'espoir de pouvoir persister dans leur mode de vie traditionnel. Espoir, malheureusement illusoire, puisque durant ces mêmes années, le bison, base de leur subsistance et de leur culture disparut entièrement tant aux États-Unis qu'au Canada.

Disloqués et éparpillés, les lambeaux de l'ancienne majorité métisse francophone de la rivière Rouge sombrait rapidement dans l'anomie et la démoralisation.

Un petit groupe d'une centaine de familles, établi sur la Saskatchewan-Sud, allait pourtant faire parler de lui avant d'être anéanti.

Dès l'automne 1870, un groupe de 32 familles métisses établit son camp d'hivernement sur la Saskatchewan-Sud, à une vingtaine de milles du Fort Carlton. L'année suivante ils bâtissent la première église dédiée à St-Laurent. Les pères André et Bourgin commencent à enseigner. Constatant que le bison disparaît rapidement, les missionnaires

se donnent comme objectif de sédentariser les Métis. En 1873, un « gouvernement provisoire » à la mode métisse est institué et établit « lois et régulation pour la colonie de St-Laurent sur la Saskatchewan ». Gabriel Dumont est élu président. Les règlements portent sur les droits de propriétés individuelles, sur l'usage collectif des terres « communes » et sur la chasse. Des amendes sont même prévues pour les contrevenants. Mais les missionnaires ne cessent de se plaindre de l'« attrait perfide » qu'exerce la prairie et la chasse aux bisons, sur leurs ouailles. Et cela malgré la diminution et l'éloignement des troupeaux.

En 1882, cinquante nouvelles familles s'installent en amont et en aval de la colonie de St-Laurent.

En 1884, le bison a disparu complètement, la récolte a été mauvaise, le frétagé a diminué suite à la récession économique mondiale. C'est la grande misère dans la petite colonie (Martel, p. 366-76).

De leur côté, les colons blancs connurent eux aussi une vague de mécontentement. En 1881 et 1882, un flot d'immigrants se déversa dans le Manitoba et jusque dans les Territoires du Nord-Ouest. En même temps, une fièvre de spéculation foncière s'abattit sur la région. Mais le pays n'était pas prêt à absorber ce surplus de population, pas plus que n'étaient au point les techniques agricoles nécessaires dans cette région. Et en 1883, la récession économique commença à se faire sentir, couplée avec une mauvaise récolte. Mais les agriculteurs de l'Ouest n'étaient pas au bout de leurs peines. D'une part, les marchands de Montréal, qui achetaient la production de grains des fermiers de l'Ouest, réussirent à faire diminuer le prix; d'autre part, ni le coût des transports, ni celui des instruments aratoires, ni celui des articles importés de l'est ne diminua pour les colons des prairies. C'est alors que s'organisa au Manitoba « The Manitoba and North West Farmer's Protective Union » pour défendre les droits des fermiers et faire pression sur le gouvernement. Dans le sous-district de Lorne en Saskatchewan, William Henry Jackson prit l'initiative d'organiser une « Settler's Union » et de mobiliser le vote rural contre le parti de John A. Macdonald alors au pouvoir à Ottawa. Vers la fin de janvier 1884, il fut chargé, en tant que secrétaire de l'Union de contacter les Métis francophones et d'obtenir leur collaboration. Après quelques rencontres, les deux parties s'entendirent pour envoyer une délégation à Louis Riel au Montana.

LE SPASME MILLÉNARISTE

Depuis quelques années, sociologues, anthropologues et historiens ont beaucoup utilisé les catégories d'utopie et de messianisme ou de millénarisme pour décrire et analyser certains mouvements sociaux.

En bref, disons qu'on appelle mouvement utopique l'action d'un groupe d'individus, qui, habituellement dirigés par un chef charismatique, prennent au sérieux l'espérance du bonheur et acceptent de se mettre en marche vers la « terre sans mal » le « Royaume de Dieu »... ou le « grand soir ».

On parlera plus explicitement de mouvements messianiques ou millénaristes lorsque l'idéologie, qui structure et anime ces mouvements, est de type religieux.

Notons que cette marche vers le bonheur peut être active ou passive, violente ou pacifique et que le but poursuivi peut être espéré à court ou long terme.

Remarquons encore que, tout au moins dans les mouvements messianiques ou millénaristes, le chef instigateur du mouvement peut se présenter comme simple prophète annonciateur ou précurseur ou comme le Messie-Sauveur lui-même.

En s'appuyant sur les études déjà faites dans ce domaine, on peut affirmer que ces mouvements naissent presque toujours à la suite d'une *crise subite et profonde*, qu'elle soit écologique, politique, nationale, culturelle, etc. Une crise qui ébranle la structure d'un mode de vie traditionnel et même le système de valeurs qui y était enraciné et qui le justifiait.

On peut dire d'un mouvement messianique ou millénariste qu'il est un mouvement de défense ou de riposte d'une collectivité qui sent le besoin de protéger et de sauver les traits spécifiques de sa personnalité collective menacée par une crise subite et profonde.

Pourtant, ce n'est pas toutes les sociétés en état de crise qui réagissent ainsi, certaines sociétés même ne réagissent aucunement et s'effondrent purement et simplement.

Il semble bien que si l'existence d'une crise sociale subite et profonde soit une condition « *sine qua non* » à l'émergence d'un mouvement messianique, la présence d'un individu capable à la fois de formuler et de faire accepter sa formule d'une espérance collective latente soit nécessaire à la mise en marche d'un tel mouvement.

Or, comme on l'a vu plus haut, la collectivité métisse francophone, au début des années 1880, sombrait rapidement dans un état de désintégration sociale et d'anomie profondes.

C'est précisément au printemps 1884, qu'une délégation des Métis français et anglais de la Saskatchewan se rendit à la mission St Peter au Montana pour solliciter l'aide de Louis Riel. Or, ce dernier, depuis bientôt neuf ans, avait la conviction intime d'avoir été choisi par Dieu comme « le prophète du Nouveau-Monde ». Et il avait élaboré une large synthèse messianique et millénariste qu'il retouchait sans cesse, attendant seulement dans la prière et la mortification, le signe manifeste et extérieur de Dieu qui confirmerait son sentiment intime. L'arrivée de cette délégation fut pour lui le signe qu'il attendait :

Comme si Dieu me trouvait assez préparé voici que vous venez me chercher. Rien n'arrive sans son ordre et sa permission. Et la visite que vous me faites me vient de lui. Je remercie Dieu de me permettre de recommencer comme de plus bel ». ¹⁶

Pourtant Riel ne dévoilera pas de but en blanc son idéologie millénariste. Depuis son arrivée en Saskatchewan, en juillet 1884, jusqu'en mars 1885, Riel, dans ses interventions publiques, se limite à des revendications politiques et sociales. Pourtant, auprès d'un groupe restreint de disciples et en présence de certains prêtres, il expose son idéologie millénariste.

L'essentiel de ses revendications politiques et sociales est contenu dans un memorandum, remis à Mgr Grandin, au début de septembre 1884, pour qu'il le fasse parvenir au gouvernement canadien.

Dans ce memorandum, Riel formule plusieurs types de revendications :

1 — Des revendications politiques :

- A) le remplacement de l'actuelle forme de gouvernement des Territoires par un gouvernement responsable;
- B) l'érection des districts des Territoires du Nord-Ouest en autant de provinces « aussitôt qu'ils auront atteint le même chiffre de population qu'avait le Manitoba lors de son entrée en confédération : » et contrairement à l'acte du Manitoba ces gouvernements provinciaux devront avoir l'administration des terres de la Couronne sur leur territoire.

2 — Des revendications spécifiques pour les anciens colons, pour les Indiens et surtout pour les Métis :

- A) pour les anciens colons, les mêmes garanties que celles accordées, en 1870, aux colons du Manitoba;
- B) pour les Indiens : que le gouvernement les nourrisse ou les fasse travailler;
- C) pour les Métis :
 - a) du Manitoba; comme la province a été agrandie depuis 1870 et que le titre métis à ces nouvelles terres n'a pas encore été éteint, que ce titre soit éteint en faveur des enfants métis nés dans la province depuis le transfert et pour les quatre prochaines générations;
 - b) du Nord-Ouest :
 - 1 — qu'ils aient droit aux terres qu'ils occupent actuellement et qu'on leur en donne les patentés;
 - 2 — qu'ils reçoivent en plus les 240 acres de terre qu'ont reçus les Métis du Manitoba;
 - 3 — que 2 000 000 d'acres de terre soient désignées puis vendues par le gouvernement, que cet argent soit mis en banque et que l'intérêt de cet argent serve à la construction et l'entretien d'écoles, d'hôpitaux, d'orphelinats pour les Métis et à l'achat et à la distribution de charrues et de semences aux Métis pauvres;
 - 4 — qu'une centaine de townships, pris dans les terres marécageuses et non habitables avant un certain temps, soient mis à part puis distribués tous les dix-huit ans entre les enfants métis de la génération nouvelle pendant 120 ans;
 - 5 — qu'une somme de \$1 000.00 soit donnée par le gouvernement pour l'érection et l'entretien d'un couvent partout où il y aura un groupe suffisant de Métis.

3 — Une mesure protectionniste mais temporaire, demandant que « tous les travaux et contrats du gouvernement pour le Nord-Ouest » soient accordés aux habitants du territoire dans la mesure du possible.¹⁷

Pour Riel donc, dès le début du mouvement, il est clair que les Métis ont, non seulement des droits individuels de « squatters » sur les terres qu'ils occupent, mais ils ont aussi et surtout un droit de propriété au titre de leur sang indien, sur toute l'étendue du Nord-Ouest. De plus, dans les négociations de 1870, les Métis n'auraient cédé leur droit qu'à l'intérieur des limites premières du Manitoba. Enfin, il est évident que ces revendications de Riel, même si elles étaient dans la logique des négociations de 1870 (telles du moins que nous les a rapportées Ritchot) dépassaient, et de loin, en exigences ce que les Métis avaient obtenu dans l'Acte du Manitoba et par la suite dans l'application de l'article 31.

Ces exigences dépassaient encore, tout au moins en ce qui a trait aux « droits » des Métis, les demandes de la pétition que Métis et colons enverront à Ottawa le 16 décembre 1884, et à laquelle, Riel lui-même participera.¹⁸

Ces revendications socio-politiques de Riel s'appuient sur une idéologie nationaliste métisse qu'il s'efforce de formuler depuis plusieurs années.

Pour Riel, les Métis canadiens-français constituent une nation spécifique distincte même de la nation canadienne-française. C'est pourquoi, affirme-t-il, les Canadiens français qui immigreront dans l'ouest devront se convaincre qu'il existe une véritable nation, les Métis canadiens-français; ils devront s'identifier à eux et abandonner leur nationalité canadienne-française.¹⁹ Pour inculquer aux Métis ce sentiment national, il insiste, auprès de Mgr Grandin, pour qu'il donne aux Métis un saint patron comme les *autres nations en ont un* et qui soit différent de Saint-Jean-Baptiste, patron des Canadiens français. Il suggère Saint-Joseph que Mgr Grandin accepte (Martel, 1976, p. 408-410).

Par ailleurs, cette idéologie nationaliste métisse de Riel s'appuie sur sa vision millénariste de l'avenir du catholicisme et du Nouveau-Monde.

Depuis 1876, Riel est convaincu que le Vieux Monde de l'Europe marche vers sa décomposition et que l'Esprit a choisi l'Amérique pour y restaurer le christianisme et sauver le monde. Dans ses visions, il lui a été révélé que la papauté a été transférée dans la nation canadienne-française jusqu'en 2333 et qu'elle passera ensuite dans la nation métisse-canadienne-française jusqu'en 4209.²⁰

Quant à l'avenir du Nouveau Monde, Riel l'entrevoit comme une *confédération de nations métissées* : chaque « province » serait composée des immigrants d'une nation spécifique laquelle s'amalgamerait aux tribus indiennes de cette région. Il y aurait ainsi une « province » métisse canadienne-française, une « province » métisse irlandaise, etc., ce métissage atténuerait les différences nationales et diminuerait d'autant les oppositions et les conflits (Martel, 1976, 331-336).

Tel est le message ésotérique que Riel dévoile peu à peu à un petit groupe de Métis choisis, entre juillet 1884 et mars 1885. Il est impossible de savoir quelle audience pouvait avoir ce message nationaliste et millénariste chez les quelques centaines de Métis de la Saskatchewan. Chose certaine, l'immense dispersion de la collectivité métisse rendait pratiquement impossible la diffusion de ce message. C'est pourquoi Riel songeait à fonder un journal. N'ayant pu obtenir les fonds nécessaires et piqué au vif par l'attitude d'Ottawa qui feignait de l'ignorer, il décida de faire un coup d'éclat. Il convainquit les Métis de prendre les armes et d'instituer un gouvernement provisoire appelé Exovidat (de « ex » et « ovide », tiré du troupeau). Son objectif : capturer des otages pour négocier ensuite avec Ottawa (Martel, 1976, p. 425-488).

Mais le gouvernement canadien répliqua, en expédiant l'armée qui écrasa la petite troupe métisse. Riel se rendit et fut emprisonné. Accusé de Haute Trahison et reconnu coupable, il fut pendu le 16 novembre 1885. La collectivité métisse francophone, atomisée et humiliée, rentra dans l'ombre et le silence. L'embryon de la nouvelle nation métisse avait avorté.

CONCLUSION

Certains diront que n'eût été de Riel et de son utopie mystique il aurait été possible de sauver l'embryon de la nation métisse. Personnellement, je crois qu'en 1884 il était trop tard. La désintégration de la société métisse était trop avancée : son mode de subsistance traditionnel (la chasse aux bisons) révolu, sa dispersion trop étendue, et l'immigration trop rapide et massive pour qu'une intervention eût quelque chance de succès.

De plus, rien, dans le droit anglais, ni dans la constitution canadienne, ni dans la mentalité des Canadiens du XIX^e siècle ne reconnaissait à une nouvelle nation le « droit de naître et grandir » à l'intérieur de la Confédération : la nouvelle nation qui naissait, c'était la nation canadienne.

La vérification de cette affirmation nous amènerait cependant à une intéressante mais longue recherche sur les idéaux et les mythes fondateurs de la nation canadienne et sur la place qu'ils donnaient aux diverses nations appelées à composer cette mosaïque canadienne.

Abréviations utilisées

AASB	Archives de l'Archevêché de St-Boniface
APC	Archives publiques du Canada
APSN	Archives de la paroisse de St-Norbert
ASQ	Archives du Séminaire de Québec

NOTES

¹ Voir GIRAUD (1945), p. 477-632, aussi MORTON (1970), p. 44-59, et TRÉMAUDAN (1935), p. 84-112.

² Extrait d'une lettre de J. Pritchard à Selkirk datée du 20 juin 1815, cité par GIRAUD (1945), p. 553.

³ Letter from Adams G. Archibald to the Secretary of State for the Provinces, Ottawa, from Fort Garry, 9th December 1870. Publié dans : *Return: instruction to the Honorable A. Archibald, Lt Governor of Manitoba and the North-West Territory, etc.*, Printed by order of Parliament, Ottawa, 1871, p. 93.

⁴ Voici les sources citées par GIRAUD (1945), p. 761 : 1838 : G. Simpson to A. Thom, London, 5 janvier 1838; 1844 : *Annales des Soeurs de la Charité...* de St-Boniface I, p. 89-90; et *Registres de la Colonie de la rivière Rouge* (Les cloches de Saint-Boniface), Mars, 1934, p. 71-72; 1857 : Simpson to J. Shepherd, Lachine, 6 janvier 1857; et *Les registres de la Colonie, loc. cit.*

⁵ APC, MG9, E3, volumes 1-4 et microfilm c-2170. Pour une description des recensements de la colonie de la rivière Rouge entre 1831 et 1870, voir G. MARTEL (1976), p. 29-32.

⁶ Pour un tableau détaillé de la population par paroisse selon la religion et la race, voir G. MARTEL, 1976, p. 50-51.

⁷ APC *Macdonald Papers*. N. J. Ritchot à G. E. Cartier, 30/5/70.

⁸ AASB, Dugast à A.A. Taché 29/7/69.

⁹ AASB, Dugast à A.A. Taché 29/8/69.

¹⁰ APC, *Macdonald Papers*, N.J. Ritchot à Cartier 30/5/70.

¹¹ APSN, N. J. Ritchot, cahier II.

¹² APSN, N. J. Ritchot, cahier I.

¹³ *Id.*

¹⁴ Debates of the House of Commons, 1885, p. 3113, cité dans G.F.G. *Stanley Birth of Western Canada*, p. 434-435.

¹⁵ *Recensement du Manitoba*, 1885-1886, Canada, Dept of Agriculture, 1887. Le Canada fait ses recensements tous les dix ans. Malheureusement, dans les statistiques du recensement de 1880 au Manitoba on ne distingue pas la population métisse. Mais en 1885-1886, suite à un changement dans les frontières de la province, on fit un nouveau recensement, qui, lui, distingue la population métisse. Notons que les manuscrits de ces recensements ne sont mis à la disposition des chercheurs qu'après un siècle.

¹⁶ AASB. Témoignage de Michel Dumas, délégué, recueilli par Mgr G. Cloutier.

¹⁷ Il existe trois (3) copies de ce document mais aucune n'est de la main de Riel : AASB Louis Schmidt « Notes : mouvement des Métis à St-Laurent »; APC. *Macdonald Papers* n° 42935-41; APC Dewdney Papers, n° 2170-72. La copie de Schmidt comprend 11 articles, celle des Dewdney Papers 8 articles plus un post-scriptum.

¹⁸ Cette pétition a été publiée par L.H. Thomas dans la revue *Saskatchewan History*, XXIII, n° I. Winter 1970, sous le titre « Louis Riel's Petition of Rights, 1884 ». Ce titre prête à confusion, puisque Riel n'en fut pas le rédacteur principal : voir G. MARTEL (1976), p. 401-406.

¹⁹ Dans une discussion avec le P. A. André, rapportée par Louis Schmidt; voir G. MARTEL (1976), p. 407-408.

²⁰ ASQ, Louis Riel, *Manuscrit de Beauport*.

BIBLIOGRAPHIE

- GIRAUD, M. (1945) *Le Métis canadien, son rôle dans l'histoire des provinces de l'Ouest*. Paris, Institut d'ethnographie, LVI-1296 p.
- HARGRAVE, J.J. (1970) Annual Routine in Red River Settlement. In D. Swainson (ed) *Historical Essays on the Prairie Provinces*, Montréal, McClelland and Stewart, 712 p. (p. 28-44)
- MARTEL, G. (1976) *Le messianisme de Louis Riel*. Thèse de doctorat manuscrite, Paris, École pratique des Hautes Études.
- MORICE, A.-G. éd. (1914) *Histoire abrégée de l'Ouest canadien*. Saint-Boniface.
- MORTON, W.L. (1949) Agriculture in the Red River Colony, *Canadian Historical Review*, vol. 30 (Traduction française de G. Martel).
- MORTON, W.L. (1970) *Manitoba, a History*. Toronto, University of Toronto Press, 547 p.
- RITCHOT, J.-J. (1964) Journal de l'abbé N.-J. Ritchot, 1870. *Revue d'Histoire de l'Amérique française* XVII : 547-548
- STANLEY, G.F.G. (1970) *Manitoba 1870. Une réalisation métisse*. Conférence publique donnée au département d'histoire de l'Université de Winnipeg. Publiée par University of Winnipeg Press en 1972.
- STANLEY, G.F.G. (1961) *Birth of Western Canada*. Toronto, University of Toronto Press, 475 p.
- TRÉMAUDAN, A.-H. de (1935) *Histoire de la nation métisse dans l'Ouest canadien*. Montréal, Éditions Albert Lévesque. 448 p.

